



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments

Question écrite n° 82899

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la réforme de l'assurance maladie. La Haute Autorité en santé a jugé que certains médicaments n'offraient pas un service médical suffisant pour être pris en charge par la solidarité nationale. Cependant, le Gouvernement a décidé de les laisser au remboursement des complémentaires santé à un taux de 15 %. Ainsi, les responsables de la Mutualité française lorraine dénoncent le transfert de charge vers les assurés sociaux mutualistes. En conséquence, il souhaite connaître l'avis du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82899

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2006, page 160